Article écrit par Barbara ROMERO le 23 juin 2021

60 % des Français ignorent ce qu’est une ZFE

Publié en septembre 2020, un décret impose la création de Zones à faibles émissions (ZFE) aux métropoles mauvaises élèves en termes de concentration de particules fines et d’oxydes d’azote issus du trafic routier.

Si des ateliers participatifs ont lieu à travers la France, 60 % des Français ont déclaré ignorer ce qu'est une ZFE.

Si la qualité de l'air s'est globalement améliorée sur la période 2000-2019*, la France dépasse encore les normes réglementaires pour la protection de la santé à long terme, pour au moins un polluant. Afin de réduire l'émission de particules liée au trafic routier, les agglomérations travaillent à la création de Zone à faibles émissions (ZFE), le trafic routier étant responsable de 57 % des émissions d'oxydes d'azote et de particules fines. Le principe ? Interdire l'accès, H24 ou sur des plages horaires, aux véhicules les plus polluants (Crit'Air 3-4 et 5), notamment poids lourds et utilitaires. Le retrait des véhicules de particuliers se faisant de manière plus progressive, pour des raisons économiques évidentes. Sont déjà concernées la Métropole de Lyon, la Ville de Paris, le Grand Paris, Grenoble-Alpes-Métropole. Doivent suivre de manière obligatoire 7 autres métropoles, dont Strasbourg, Nice, Toulouse ou encore Aix-Marseille.

« 75 % des Français sont favorables à des mesures pour diminuer la pollution des véhicules, mais 45 % d'entre eux sont opposés à la suppression des véhicules diesel dans les agglomérations »

Si la prise de conscience de l'urgence climatique est d'année en année plus prégnante, peu d'automobilistes sont prêts à reléguer leur voiture au garage, si l'on en croit le dernier sondage réalisé pour le Centre National des Professions de l'Automobile (CNPA) par Harris Interactive et dévoilé le 25 mai dernier.

Ce sondage révèle ainsi que : « *75 % des Français sont favorables à des mesures pour diminuer la pollution des véhicules, mais 45 % d'entre eux sont opposés à la suppression des véhicules diesel dans les agglomérations et 71 % considèrent que c'est une mesure excessive voire tout à fait excessive.* »

Ce sondage pointe aussi le manque de communication et d'informations au sujet de l'obligation de la mise en place de Zones à faibles émissions (ZFE) dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants d'ici au 31 décembre 2024. En effet, 60 % des Français interrogés ont déclaré ignorer ce qu'est une ZFE et les conséquences de sa mise en place. Un Français sur 2 n'a pas connaissance de l'interdiction des véhicules diesel dans certaines zones urbaines.

Pédagogie et concertation semblent être les maîtres-mots pour les années à venir. Car les personnes interrogées ont bien conscience des enjeux environnementaux et des efforts à faire… Mais pas à n'importe quel prix ! Ils sont ainsi 67 % à considérer les véhicules électriques trop chers avec une autonomie insuffisante. Ce qu'ils attendent des pouvoirs publics ? Le développement des bornes de recharges (à 62 %) suivi de près par des aides à l'acquisition de véhicules moins polluants (61 %). 58 % d'entre eux réclament une meilleure communication sur les aides à la mobilité et des parkings relais en périphérie.

À Lyon, le deuxième niveau est engagé avec le retrait progressif des véhicules polluants des particuliers

Prenons l'exemple de l'Eurométropole de Strasbourg qui vient de conclure une série de 7 ateliers consacrés au sujet, avec des particuliers, des entreprises, des élus, et des chargés de missions. Un atelier a même été consacré à la mobilité transfrontalière, « c*ar comme le nuage de Tchernobyl, la pollution ne s'arrête pas aux frontières.* » Si les connexions à ces visios ont été faibles (au maximum 60 internautes), les échanges ont été enrichissants. Les particuliers ont ainsi pu faire part de leurs idées : rendre la marche et le vélo compétitifs en appliquant « l'égalité des contraintes » entre tous les modes de transports, à savoir limiter la vitesse à 20 km/h pour ne pas rendre la voiture plus rapide que les transports en commun. Développer des infrastructures favorables aux piétons et vélos, et réduire celles pour les voitures : plus de pistes, plus de passages adaptés, adaptation des carrefours à feux pour les vélos, des zones réservées aux vélos aux niveaux -1 des parkings. Interdire la grande île (le centre-ville, N.D.L.R.) aux automobilistes sans dérogation particulière ou ne relevant pas de l'utilité publique… Sachant que 63 % des déplacements sont inférieurs à 3 km et 85 % inférieurs à 10 km, l'utilisation du vélo, voire du vélo électrique ou de la trottinette, prend tout son sens.

À l'inverse, ceux qui travaillent dans la première et deuxième petite couronne n'ont pas hésité à faire part des limites de la mise en œuvre du dispositif pour les entreprises déjà en difficulté avec la crise sanitaire, comme en témoigne Jérôme Forgiarini, dirigeant de la société éponyme : « *Je pense que le projet ne souffre d'aucune contestation sur le fond, qu'il s'agisse des entrepreneurs ou des citoyens. En revanche, sur la forme, je crains que le planning ne soit très court, surtout pour les chefs d'entreprises.*» Depuis la zone commerciale nord où il est installé, il ne voit pour l'heure aucune alternative à la voiture individuelle, « *malgré la ligne 6 de transports en commun* ». Et de s'interroger : « *Qu'en est-il des plus démunis financièrement parlant, des personnes âgées notamment, et des cas où il faut transporter une cargaison ? Les questions de budget et questions d'organisation concrète ne peuvent ainsi être négligées dans la mise en œuvre de la ZFE.* » L'Eurométropole de Strasbourg table sur une sortie du diesel au plus tard en 2028. L'Eurométropole de Lyon, qui a déjà mis en place une ZFE, a voté le 15 mars 2021 un renforcement des mesures, en comptant interdire d'ici à 2026 tous les véhicules Crit'Air 2-3-4-5. Mais cela n'ira pas sans concertation et mesures d'accompagnement… Prime à la reconversion, réaménagement de l'espace public, tarifs et offres des transports en commun revus, développement des mesures d'accompagnement, notamment pour l'achat d'un vélo ou pour le covoiturage, sont autant de pistes envisagées dans les différentes métropoles concernées.

***Bilan de la qualité de l'air extérieur en France 2019**

Pour aller plus loin :

- Pour une mobilité sûre, responsable et durable pour tous
- Des priorités au coude à coude… les ZFE à la traîne
- Restriction de circulation, interdiction de circuler, abaissement de la limitation de

vitesse...plusieurs mesures peuvent être déployer pour limiter les pics de pollution

---

© JackF - Adobestock